



# GESTION DES PARCOURS, DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES

**>> Soyez un acteur vigilant de la politique RH de votre entreprise !**

La GPEC a été élargie ces dernières années à la mixité des métiers et au déroulement de carrière des syndicalistes. Traitant des parcours professionnels, on l'appelle aujourd'hui GEPPMM. Dans beaucoup d'entreprises, les accords sont, ou vont être, renégociés.

## LA GEPPMM, EX-GPEC, C'EST QUOI CONCRÈTEMENT ?

ELLE SE TRADUIT PAR DES NÉGOCIATIONS PORTANT PAR EXEMPLE SUR :

- ▶ La mise en place d'un dispositif de GPEC et mesures d'accompagnement associées (formations, abondement au CPF, VAE, bilan de compétences...).
- ▶ Les conditions de la mobilité professionnelle ou géographique interne.
- ▶ Les orientations à 3 ans de la formation professionnelle.
- ▶ Les perspectives de recours par l'employeur aux différents contrats de travail, des contrats précaires aux CDI.
- ▶ Le déroulement de carrières des salariés exerçant des responsabilités syndicales.

MAIS C'EST AUSSI :

- ▶ Trop souvent des accords qui n'engagent pas la direction.
- ▶ Voire pire, des accords qui organisent les départs, « la GPSE ».

**>>> Nos experts sont là pour vous aider à décrypter les projets des directions et vous permettre de faire de la GPEC quelque chose d'utile pour les salarié-e-s.**

## NOUS POUVONS VOUS AIDER À...

### Sécuriser les parcours professionnels

Formation, VAE, mobilités internes, évolutions professionnelles... autant de questions centrales dans la vie des salarié-e-s de votre entreprise, à aborder via le prisme de la GPEC.

### Veiller à la valorisation des parcours syndicaux ainsi qu'à la mixité dans les métiers...

... en complément d'un éventuel accord sur l'égalité professionnelle.

### Vous assurer de la bonne mise en oeuvre d'un accord préalablement signé...

... et vérifier qu'il contient des engagements et objectifs permettant son application.

Afin de contribuer à ce que la GEPPMM (ex-GPEC) soit un outil pour anticiper les évolutions des métiers de l'entreprise et aider à ce que chaque salarié ait la possibilité de participer à cette évolution.

## NOTRE OFFRE

### ► UN APPORT D'ANALYSE LORS DES CONSULTATIONS RÉCURRENTES

#### • Politique sociale

> si un accord GPEC existe dans votre entreprise, étudier son impact sur les pratiques sociales et la situation des salarié-e-s.

> en l'absence d'accord, s'inscrire, lors de cette consultation, dans la perspective d'un accord à négocier.

#### • Orientations stratégiques

Cette analyse peut déboucher sur des préconisations GPEC et/ou une analyse d'un projet d'accord.

### ► ACCOMPAGNEMENT À LA NÉGOCIATION D'UN ACCORD GEPPMM

Diagnostic, objectifs clairs, engageants et chiffrés, budgets adéquats, évaluations régulières prévues... autant de points de vigilance sur lesquels l'expert vous accompagne.

### ► TROIS MODULES DE FORMATION

Introduction à la GEPPMM

Négocier la GEPPMM

Maîtriser la GEPPMM

## UN ACCOMPAGNEMENT QUI VOUS PERMET DE...



### Vous former aux enjeux de la GEPPMM (ex-GPEC) et à la négociation d'accords

avec des formations modulables selon vos besoins, qui allient apports théoriques et juridiques avec des exercices et des cas pratiques.



### Bénéficier des compétences d'un cabinet expérimenté, à chaque étape du calendrier social

grâce à une équipe nationale dédiée et des spécialistes en régions.



### Agir au plus près des besoins des salarié-e-s

Nos travaux s'inscrivent dans une démarche construite avec vous, en fonction de vos situations, vos objectifs et vos enjeux. Nous construisons avec vous les étapes de votre accompagnement qu'à tout moment vous pouvez répreciser ou réorienter.

Pour en savoir plus >> [contact@syndex.fr](mailto:contact@syndex.fr) - 01 44 79 13 00 - [www.syndex.fr](http://www.syndex.fr) -   

17

BUREAUX EN FRANCE  
ET OUTRE-MER

8

IMPLANTATIONS EN EUROPE

2100

EXPERTISES PAR AN

420

SALARIÉS